

**COMMUNE DE PORT- VENDRES**

**COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 2020**

---ooOOoo---

L'an deux mille vingt et le vingt novembre à neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Grégory MARTY, Maire.

**Date de la convocation :**

Le 13 novembre 2020

**Nombre de Conseillers**

**Municipaux en exercice :**

27

**Nombre de Conseillers**

**Municipaux présents**

**ou représentés :**

26

**Étaient présents :**

M. MARTY, Mme HECQUET, M. NETTI, Mme VILVET,  
M. BELLET, Mme SERRE, M. ASTIE, Mme GUILLOUET-  
GELYS, M. RASTOLL, Mme RICO,  
Mme CARRERAS-MARTOS, M. BELTRA,  
Mme DESSEILLES,

**Procurations :**

Mme CHACON	à	M. MARTY
Mme ALBAREDE	à	M. MARTY
M. BLIN	à	Mme HECQUET
Mme MARTELL	à	Mme HECQUET
Mme RASTOLL	à	Mme VILVET
M. MARIA	à	Mme VILVET
M. CATALAN	à	M. ASTIE
Mme RUIZ	à	M. ASTIE
M. FERNANDEZ	à	M. BELLET
M. MUCCHIELLI	à	M. BELLET
Mme CRIADO	à	Mme GUILLOUET GELYS
Mme DAIDER	à	Mme MARTOS-CARRERAS
M. LENFANT	à	Mme MARTOS-CARRERAS

**Absent excusé :** M. BLAY

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 30 septembre 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur Jean-Louis BELLET est nommé Secrétaire de séance.

## INFORMATION SUR LA TENUE DE LA SEANCE ET CONDITIONS DE QUORUM

L'Etat d'Urgence Sanitaire a été rétabli par décret à compter du samedi 17 octobre 2020 à minuit,

Le projet de loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestions de la crise sanitaire n'est toujours pas adopté à ce jour.

De fait, les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales s'imposent et doivent être appliquées. L'article L.2121-17 relatif au quorum au sein du Conseil stipule que la majorité des élus en exercice doit être présent. L'article L.2121-20 précise également qu'un conseiller municipal ne peut être porteur que d'une seule procuration.

Dans le cas où la loi serait promulguée avant la tenue de la séance de Conseil, il semblerait, d'après les informations disponibles à ce jour, que le régime dérogatoire s'appliquerait de nouveau (quorum fixé à un tiers des membres présent – deux procurations maximum par Conseiller Municipal).

Afin d'être en conformité avec les règles sanitaires en vigueur et de poursuivre la lutte contre la propagation de l'épidémie de Covid-19, il est décidé, pour assurer la tenue de la réunion du Conseil Municipal, que celle-ci se déroulera **sans public avec retransmission des débats en direct sur le site Facebook de la ville.**

Au vu de l'évolution de l'épidémie, il convient de rester prudent, la séance se déroulera dans le respect des gestes barrières et de distanciation sociale. Toutes les précautions seront prises pour veiller à la sécurité des participants (port du masque, gel hydro alcoolique, stylo à usage personnel, ...).

### **Information communiquée par la Communauté de Communes le mercredi 18 novembre 2020 :**

La loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire a reporté au 1er juillet 2021 le transfert automatique de la compétence PLU, sauf minorité de blocage.

Ainsi, les communes membres de la CCACVI souhaitant s'opposer à ce transfert, devront délibérer dans les 3 mois précédant cette nouvelle échéance, soit entre le 1er avril et le 30 juin 2021.

Les communes qui auraient déjà délibéré pour s'opposer à ce transfert au 1er janvier 2020 devront renouveler leur décision dans le délai précité.

A ce titre, le point n°2 inscrit à l'ordre du jour et intitulé « Opposition au transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobris » est reporté à un prochain Conseil Municipal.

### **I – RAPPORT D'ACTIVITES DE L'EXERCICE 2019 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA COTE-VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé **PREND ACTE** du Rapport annuel d'activités de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte-Vermeille et de l'illibéris de l'exercice 2019.

## **II – PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) – BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE – ARRET DU PROJET DE REVISION ALLEE N°1**

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal, **DECIDE DE CONSIDÉRER** comme favorable le bilan de la concertation présenté, **D'ARRÊTER** le projet de révision «allégée» n°1 de Plan Local d'Urbanisme (PLU), **DE SOUMETTRE** pour avis le projet de révision allégée n°1 de PLU, lors d'un examen conjoint, conformément à l'article L153-34 du Code de l'urbanisme :

- aux personnes publiques associées définies à l'article L132-7 du Code de l'urbanisme,
- au Préfet de Département, en tant qu'autorité environnementale,
- aux Communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunales qui ont demandé à être consultés sur ce projet.

**DIT QUE** conformément à l'article L153-19 du Code de l'urbanisme, le dossier définitif du projet de révision «allégée» n°1 tel qu'arrêté par le Conseil Municipal, est tenu à la disposition du public. Conformément à l'article R 153-3 du Code de l'urbanisme, la délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois.

## **III – REVISION « ALLEE » N° 2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal, **DECIDE DE CONSIDÉRER** comme favorable le bilan de la concertation présenté, **D'ARRÊTER** le projet de révision «allégée» n°2 de Plan Local d'Urbanisme (PLU), **DE SOUMETTRE** pour avis le projet de révision allégée n°2 de PLU, lors d'un examen conjoint, conformément à l'article L153-34 du Code de l'urbanisme :

- aux personnes publiques associées définies à l'article L132-7 du Code de l'urbanisme,
- au Préfet de Département, en tant qu'autorité environnementale,
- aux Communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunales qui ont demandé à être consultés sur ce projet.

**DIT QUE** conformément à l'article L153-19 du Code de l'urbanisme, le dossier définitif du projet de révision «allégée» n°2 tel qu'arrêté par le Conseil Municipal, est tenu à la disposition du public. Conformément à l'article R 153-3 du Code de l'urbanisme, la délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois.

## **IV – SOUSCRIPTION AUX APPELS A PROJETS LANCES PAR LE DEPARTEMENT – OPERATION « LA NATURE POUR TOUS »**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE D'APPROUVER** le projet de rénovation de l'École maternelle Parès - Opération : « la Nature pour tous » **ET D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à l'organisation des opérations à venir avec les différents partenaires, à savoir la participation à l'appel à Projet « Intégrer la Nature en Ville » et « Construisons Bois dans les PO » lancés par le Conseil Départemental 66.

## **V – ADMISSIONS EN NON-VALEUR DU BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2020**

Suite à l'avis favorable émis par les membres de la Commission des Finances du 29 octobre 2020, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE D'ADMETTRE EN NON VALEUR** la somme de 5.962,07 € au titre de l'année 2020, telle que présentée ci-après.

## Budget Communal

Logements communaux (2017) :	2 277,13 €
Restauration scolaire (2017) :	1 477,60 €
Occupations du domaine public (2017) :	537,02 €
Mises en fourrière (2017):	587,57 €
Etudes surveillées (2016):	68,00 €
Locations de salles (2017) :	620,00 €
Divers : dépôts sauvages, taxe d'inhumation, échaffaudages (2017) :	394,75 €
<b>TOTAL :</b>	<b>5 962,07 €</b>

## VI – ADMISSIONS EN NON-VALEUR DU BUDGET DU PARKING CASTELLANE – EXERCICE 2020

Suite à l'avis favorable émis par les membres de la Commission des Finances du 29 octobre 2020, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE D'ADMETTRE EN NON-VALEUR** la somme de 2.947,86 € pour le Budget du Parking Castellane, au titre de l'année 2020, telle que présentée ci-après.

### Budget Parking Castellane

Année 2013 :	418,94 €
Année 2014 :	76,03 €
Année 2015 :	1 093,44 €
Année 2016 :	974,95 €
Année 2017 :	384,50 €
<b>TOTAL :</b>	<b>2 947,86 €</b>

-----

## Départ de Monsieur Vincent NETTI donnant procuration à Monsieur Bruno RASTOLL

-----

## VII – MISE A JOUR DES TARIFS COMMUNAUX – ANNEE 2021

Après avis favorable émis par les membres de la Commission des Finances du 29 octobre 2020, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE DE FIXER** les nouveaux tarifs à compter du 1er janvier 2021, détaillés comme suit :

DOMAINE	DESIGNATIONS	TARIFS 2021
<b>Occupation Domaine Public</b>	Allée Piétonne Quais Forgas	49,94
	Quai François Joly	
	Quai République	37,56
	Rue Jules Pams	
	Route de la Jetée (Poisson Rouge)	
	Place Castellane	24,87
	Route Nationale	
	Rue Aristide Briand	
	<b>Entreprises de travaux (par jour)</b>	
	> le m <sup>2</sup> au delà de la franchise de 7 jours	2,10
	<b>CAUTION</b>	190,00
	<b>Manifestations (par jour)</b>	
	> fêtes foraines (tarif forfaitaire lors Fête de PV >30m <sup>2</sup> ) par manège	64,00
	> fêtes foraines (tarif forfaitaire lors Fête de PV <30m <sup>2</sup> ) par manège	30,00
	> cirques en plein air	64,00
	> cirques sous chapiteau (+ 200m <sup>2</sup> )	210,00
	> voitures exposées (par véhicule)	11,00
	> camion d'outillage (la 1/2 journée)	10,00
	<b>Occupation annuelle</b>	
	> Chevalets, Panneaux Publicitaires (m <sup>2</sup> et par face)	47,91
	> Panneau Quai Forgas	
	- Faces principales (par face et par an)	160,00
	- Faces latérales (par face et par an)	40,00

Stationnement	<b>Parking Castellane (loyer mensuel)</b>	HT
	<b>Box Fermés</b>	
	> n° 37 à 92 plus n° 20 et 21	70,83
	> n° 51	43,50
	> n° 72 bis	28,38
	> n° 70-71 (box double)	102,21
	> n° 72	17,33
	<b>Emplacements non fermés</b>	
	> 22 jours à un mois	49,79
	> plus de 14 jours à 21 jours	38,00
	> plus d'une semaine à 14 jours	30,08
	> 1 semaine	19,46
	> de 1 jour à 6 jours (prix à la journée)	3,46
	<b>Badge d'accès au parking Castellane</b>	
	Acquisition d'un badge supplémentaire ou de remplacement	50,00
	<b>Horodateurs Obélisque, Castellane, Parking Vauban et Quai Forgas</b>	
	<b>Période : du 1er janvier au 31 décembre</b>	
	Place de l'Obélisque, Place Castellane et Parking Vauban	
	> Forfait annuel port-vendrais, résidences secondaires et employés travaillant sur la Commune	30,00
	> Forfait annuel non-résidents	40,00
	> <b>Tarif du stationnement payant (limité à 10 heures et non fractionnable)</b>	
	> tarif normal 1h 00	1,50
	> tarif normal 2 h 00	3,00
	> tarif normal 3 h 00	4,50
	> tarif normal 4 h 00	6,00
	> tarif normal 5 h 00	7,00
	> tarif normal 6 h 00	8,50
	> tarif normal 7 h 00	11,00
	> tarif normal 8 h 00	14,00
	> tarif normal 9 h 00	18,00
	> tarif normal 10 h 00	26,00
	> Forfait post-stationnement	26,00
	> Forfait post-stationnement minoré	20,00
	Quai Forgas	
	> gratuité et stationnement limité à 45 minutes par jour	GRATUIT
<b>Emplacement Taxi</b>		
<b>Place de stationnement pour les taxis</b>		
> 1 emplacement	140,00	
<b>Marché Hebdomadaire</b>	<b>Marché de l'Obélisque avec Jules Pams (tarif par jour de marché) et transfert Quai Forgas l'été</b>	
	> 0 à 5 m	5,00
	> 5 à 10 m	8,00
	> 10 à 15 m	10,00
	plus de 15 m max 100 m pour le m supp	1,00
	<b>Tarif annuel</b>	
	> 0 à 5 m	140,00
	> 5 à 10 m	250,00
	> 10 à 15 m	350,00
	Si plus de 15 m- max 100 m pour le m supp	20,00
	<b>La Castellane (tarif par jour de marché)</b>	
	> 0 à 5 m	3,00
	> 5 à 10 m	4,00
	> 10 à 15 m	5,00
	Si plus de 15 m- max 100 m pour le m supp	1,00
	<b>Tarif annuel</b>	
	> 0 à 5 m	70,00
> 5 à 10 m	130,00	
> 10 à 15 m	160,00	
Si plus de 15 m- max 100 m pour le m supp	10,00	
<b>Aire de Camping Cars</b>	<b>Novembre à avril (Tarif Forfaitaire)</b>	8,00
	> Emplacement	7,10
	> Taxe de séjour	0,60
	> Forfait eau	0,30
	<b>Mai à octobre (Tarif forfaitaire)</b>	12,00
	> Emplacement	11,10
	> Taxe de séjour	0,60
> Forfait eau	0,30	
<b>Cimetières</b>	Concession perpétuelle de terrain Port-vendres et Cosprons (m²)	900,00
	Concession cinquantenaire de terrain Port-Vendres et Cosprons (m²)	600,00
	Concession trentenaire de terrain Port-Vendres et Cosprons (m²)	450,00
	Casiers Port-Vendres concession cinquantenaire Porte B groupes AB à AM	1 700,00
	Casiers Port-Vendres concession trentenaire Porte B groupes AB à AM	1 300,00
	Casiers Port-Vendres concession cinquantenaire Portes A, B, D, E groupes A à Z et AA	900,00
	Colombarium Port-Vendres en concession trentenaire Porte A	265,00
	Colombarium Port-Vendres en concession trentenaire Porte B, groupes AI, AK, AK bis et AN	400,00
	Colombarium Port-Vendres en concession de quinze ans Porte B, groupes AI, AK, AK bis et AN	250,00
	Colombarium Cosprons en concession trentenaire	650,00
	Colombarium Cosprons en concession de quinze ans	400,00
	Casiers en concession cinquantenaire Cosprons groupe A	2 400,00
	Casiers en concession trentenaire Cosprons groupe A	1 800,00
Taxe Funéraire Inhumation	46,50	
<b>Cinéma Le Vauban</b>	<b>Tarif, la séance</b>	
	> Plein	5,50
	> Réduit	4,00
	> Groupe à cpt 10 personnes (même séance)	3,50
	> Enfants moins de 18 ans	
	> Cycle primaire (Ciné goûter)	
	> Cycle Collège (École & Cinéma)	3,00
	> Lot et Tombola (Billetterie gratuite)	GRATUIT
	> Carte annuelle abonnement	6,00
	<b>Manifestation</b>	
	<b>CAUTION (hors administrations)</b>	210,00
	<b>Location</b>	
	> Administrations pour raisons officielles	GRATUIT
	<b>Tarif non associatif (privés et professionnels)</b>	165,00
	<b>Associations de Port-Vendres</b>	
	> Si prestation payante	55,00
	> Si prestation gratuite	GRATUIT
<b>Associations extérieures (prestation gratuite ou payante)</b>	70,00	

Cinéma Le Vauban	Tarif, la séance	
	> Plein	5,50
	> Réduit	4,00
	> Groupe à cpt 10 personnes (même séance)	
	> Enfants moins de 18 ans	3,50
	> Cycle primaire (Ciné goûter)	
	> Cycle Collège (Ecole & Cinéma)	3,00
	> Lot et Tombola (Billetterie gratuite)	GRATUIT
	> Carte annuelle abonnement	6,00
	<b>Manifestation</b>	
	CAUTION (hors administrations)	210,00
	<b>Location</b>	
	> Administrations pour raisons officielles	GRATUIT
	<b>Tarif non associatif (privés et professionnels)</b>	165,00
	<b>Associations de Port-Vendres</b>	
> Si prestation payante	55,00	
> Si prestation gratuite	GRATUIT	
<b>Associations extérieures (prestation gratuite ou payante)</b>	70,00	
Centre Socioculturel	CAUTION SALLES (hors administrations et Syndics)	190,00
	CAUTION nettoyage Rez-de-Chaussée (hors administrations et Syndics)	100,00
	<b>Location Port-Vendrais et Syndics par jour</b>	
	> Rez-de-chaussée avec cuisine	185,00
	> Rez-de-chaussée sans cuisine avec cafétéria	135,00
	> Étage salles jumelées 13/14	50,00
	> Étage salles isolées	35,00
	> Administrations pour raisons officielles	GRATUIT
	<b>Location "Extérieurs" par jour et usage commercial</b>	
	> Rez-de-chaussée avec cuisine	560,00
	> Rez-de-chaussée sans cuisine avec cafétéria	510,00
	> Étage salles jumelées 13/14	100,00
	> Étage salles isolées	55,00
	<b>Location personnel communal actif et retraité par jour :</b>	
	> une gratuité par année civile	
	> Au-delà, application des tarifs Port-Vendrais et Syndics	
	<b>Location usage association culturelles et autres</b>	
	> Associations port-vendrais pour AG et jusqu'à 3 manifestations par an	GRATUIT
	> Associations port-vendrais au-delà de 3 manifestations par an avec cuisine	120,00
	> Associations port-vendrais au-delà de 3 manifestations par an sans cuisine avec cafétéria	70,00
	> Associations extérieures avec cuisine	150,00
	> Associations extérieures sans cuisine avec cafétéria	100,00
	Location de chalets	Uniquement pour le Marché de Noël
CAUTION		55,00
Vall de Pintes	CAUTION	190,00
	location	50,00
Dôme	<b>Port-Vendrais</b>	
	> Saison (mai à septembre)	
	Location 1 semaine	190,00
	Location 2 semaines	380,00
	Location 3 semaines	450,00
	Jardin du Dôme pour manifestations culturelles (par jour)	55,00
	> Hors saison (d'octobre à avril)	
	Location 1 semaine	75,00
	Location 2 semaines	140,00
	Location 3 semaines	215,00
	Location week-end (hors saison uniquement)	35,00
	<b>Autres</b>	
	> Saison (mai à septembre)	
	Location 1 semaine	260,00
	Location 2 semaines	530,00
	Location 3 semaines	770,00
	Jardin du Dôme pour manifestations culturelles (par jour)	70,00
	> Hors saison (d'octobre à avril)	
	Location 1 semaine	130,00
	Location 2 semaines	260,00
Location 3 semaines	390,00	
Location week-end (hors saison uniquement)	60,00	
CAUTION	190,00	
Photocopie & Reprographie	La Page (format A4 N&B)	0,50
	<b>Communication de documents administratifs</b>	
	La Page (format A4 N&B)	0,18
	La Page (format A4 Couleur)	0,25
	Format CDROM	2,75
	Recueil des actes administratifs (trimestre)	10,00

## VIII – REVISION DES LOYERS COMMUNAUX – ANNEE 2021

Suite à l'avis favorable émis par les membres de la Commission des Finances du 29 octobre 2020, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE DE FIXER** les nouveaux loyers à compter du 1er janvier 2021, comme suit :

Logements	2020			2021		
	Loyer	Charges	Total	Loyer	Charges	Total
	Euros	Euros	Euros	Euros	Euros	Euros
<b>CROIX BLANCHE</b>						
T4 (9 Logements)	306,96	69,65	376,61	308,99	70,11	379,10
T5 (2 Logements)	350,97	74,99	425,96	353,29	75,48	428,77
<b>ECOLE PASTEUR</b>						
Appartements anciens (2 logements)	175,92		175,92	177,08		177,08
Appartements renouvés (3 logements)	455,17		455,17	458,17		458,17
<b>LOUP DE MER</b>						
CER (partie fixe) travaux	1 075,00		1 075,00	1 075,00		1 075,00
CER (partie variable) loyer de base	2 948,42		2 948,42	2 967,88		2 967,88
Total			4 023,42			4 042,88
<b>LOGEMENT COMMUNAL COSPRONS</b>						
Garage	83,39		83,39	83,94		83,94
Hausse						0,66%

## IX – ADHESION A L'ASSISTANCE MUTUALISEE PAR LE SYDEEL66 AUPRES DES COMMUNES POUR LE CONTROLE ET LE RECOUVREMENT DES REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DUES PAR LES OPERATEURS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

Après avis favorable émis par la Commission des Finances du 29 octobre 2020, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE D'ADHERER** à la mission mutualisée proposée par le SYDEEL66 pour la maîtrise et le contrôle des redevances d'occupation du domaine public **ET D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

## X – SOLLICITATION D'UN FONDS DE CONCOURS EXCEPTIONNEL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ALBERES, COTE-VERMEILLE, ILLIBERIS POUR LA CREATION D'UN CITY-STADE

Après avis favorable émis par la Commission des Finances du 29 octobre 2020, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE DE SOLLICITER** auprès de la Communauté de Communes Albères, Côte-Vermeille, Illibéris, un fonds de concours d'un montant de 25.720,00 €, pour la création d'un City-Stade, **D'APPROUVER** le plan de financement présenté ci-après **ET D'HABILITER** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Création d'un City-stade	Montant		Subventions obtenues			Autofinancement Commune HT
	HT	TTC	ETAT	DEPARTEMENT	CCACVI	
Montant total des travaux	129 876,31 €	155 851,57 €	42 222,00 €	26 100,00 €		35 834,31 €
Montant retenu par la CCACVI	64 465,85 €	77 359,02 €			25 720,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>129 876,31 €</b>	<b>155 851,57 €</b>	<b>42 222,00 €</b>	<b>26 100,00 €</b>	<b>25 720,00 €</b>	<b>35 834,31 €</b>

**XI – SOLLICITATION DES FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ALBERES, COTE-VERMEILLE, ILLIBERIS POUR L'AMENAGEMENT DU COMPLEXE SPORTIF DU DOJO AU STADE PAUL CERVELLO**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE DE SOLLICITER** auprès de la Communauté de Communes Albères Côte-Vermeille Illibéris, le versement de deux fonds de concours pour l'aménagement du bâtiment Dojo, **D'APPROUVER** le plan de financement présenté ci-après **ET D'HABILITER** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Aménagement du DOJO	Montant		Subventions notifiées				Autofinancement Commune HT
	HT	TTC	ETAT	DEPARTEMENT	REGION	CCACVI	
Montant total des travaux réalisés au 14/10/2020	1 075 071,18 €	1 289 860,41 €	214 200,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	253 318,00 €	307 553,18 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 075 071,18 €</b>	<b>1 289 860,41 €</b>	<b>214 200,00 €</b>	<b>150 000,00 €</b>	<b>150 000,00 €</b>	<b>253 318,00 €</b>	<b>307 553,18 €</b>

**XII – PASSATION D'UNE CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.2422-12 DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ALBERES, COTE-VERMEILLE, ILLIBERIS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE D'ACCEPTER** la délégation de maîtrise d'ouvrage déléguée dans le cadre de l'article L.2422-12 du Code de la Commande Publique telle que proposée par la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris **ET DE SIGNER** la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage déléguée dans le cadre de l'article L. 2422-12 du Code de la Commande Publique avec la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris ainsi que l'ensemble des documents y afférents.

**XIII – CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE ET DE MODALITES ULTERIEURES DE GESTION DE L'OUVRAGE DU PARKING JOLY**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE D'AUTORISER** la passation de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et de modalités ultérieures de gestion de l'ouvrage avec le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter les soutiens financiers découlant de ladite convention **ET D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**XIV – ADHESION AU DISPOSITIF MICRO-FOLIE – PASSATION D'UN CONTRAT DE PRET AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC DU PARC DE LA GRANDE HALLE DE LA VILLETTE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix pour et 3 absentions (Mme Martos-Carreras ayant procuration de Mme Daider et de M. Lenfant), **DECIDE D'ADHERER** au réseau Micro Folie mis en place par le Ministère de la Culture et coordonné par l'Établissement Public du Parc de la Grande Halle de la Villette **ET D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt d'une micro folie mobile pour une durée de six mois et tous documents afférant à cette opération.



## XV – APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Suite à l'avis favorable de la Commission de travail Ad Hoc qui s'est réunie le jeudi 12 novembre 2020, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE D'ADOPTER** le Règlement Intérieur du Conseil Municipal proposé par Monsieur le Maire.

## XVI – OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH) – APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE PRETS INDIVIDUELS D'AVANCE DE SUBVENTIONS PUBLIQUES ET DE FINANCEMENT DU RESTE A CHARGE TRAVAUX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DÉCIDE D'AUTORISER** la passation de la convention relative à la mise en place d'un dispositif de prêts individuels d'avance de subventions publiques et de financement du reste à charge travaux avec la SDI SACICAP, **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives relatives à ce dossier.

## XVII – PEPINIERE DEPARTEMENTALE – DEMANDE DE PLANTATIONS D'ESSENCES ARBUSTIVES ET ARBOREES – CAMPAGNE 2020-2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE DE DEMANDER** au Conseil Départemental, de poursuivre sa fourniture de plantations d'essences arbustives et arborées pour la campagne 2020-2021, suivant la liste ci-dessous :

Qté	Type d'essence Arbustives	Lieu d'implantation
10	Cyprès pyramidale	Talus face cimetière
10	Cistes à feuilles de sauge	
10	Hibiscus	
20	Plumbago	
15	Romarin rampant	Pont de l'Amour
10	Sauge commune rouge	
10	Sauge commune bleu	
3	Erable champêtre	Massif Face Hôtel Ibis Entrée Sud
30	Lavande Commune	
10	Lavande Grossa	
10	Lavande latifolia	
1	Platane	

Fait à Port-Vendres, le 27 novembre 2020

Le Maire,  
Grégory MARTY

